

Maucourant J., « Au cœur de l'économie politique, la dette - l'approche de J. R. Commons », *Revue du Mauss*, Deuxième semestre 1993, pp. 209-218.

### La dette comme fondement de l'économie politique -l'approche de J. R. Commons -<sup>1</sup>

Jérôme Maucourant

*"Nous ne pouvons être sûrs d'avoir atteint le sens et la fonction d'une institution, si nous ne sommes pas en mesure de revivre son incidence sur une conscience individuelle. Comme cette incidence est une partie intégrante de l'institution, toute interprétation doit faire coïncider l'objectivité de l'analyse historique avec la subjectivité de l'expérience vécue".*

Claude Lévi-Strauss (1989, p. xxvi)

J.R. Commons [1862-1945] est une grande figure du mouvement institutionnaliste américain dont la finalité fut de se substituer à, ou bien simplement d'enrichir l'analyse de l'équilibre. A cet égard, Commons est le penseur le moins radical de ce courant de pensée [Adair, 1990, p. 24]. Toutefois, ceci ne doit pas occulter certaines originalités qui lui sont propres. Spécialiste reconnu des problèmes du travail, Commons décide, après le premier conflit mondial, de centrer son intérêt sur la question de la monnaie qu'il estime primordiale relativement à ses préoccupations antérieures [Gruchy, 1967, p.149]. Il tente alors de développer une réflexion sur un aspect négligé de l'économie politique qui lui était contemporaine, le temps, dont la représentation subjective est *l'avenir* [*futurity*].

En réalité, la rupture faite par Commons, bien que peu revendiquée, est fondamentale. Peut-être même, cette rupture se situe-t-elle à un niveau épistémologique, dans la mesure où c'est le sens même de l'économie politique, comme projet scientifique, qui se trouve être repensé. L'incertitude et la rareté nécessitent l'émergence d'«institutions» au sens où la contrainte sociale, produit de l'action «collective», doit contrôler l'action des individus ; ce contrôle de l'action permettant un élargissement du champ de l'activité individuelle.

Notre objet est une illustration partielle du propos précédemment évoqué. Il s'agit de préciser la place de la monnaie comme institution dans certains travaux de Commons en partant notamment de certaines critiques que celui-ci adresse implicitement à la "Fable du Troc". Son idée est que le concept d'«échange de biens» doit s'effacer devant la double réalité de la création et de l'extinction de la dette. C'est qu'avant l'échange il y a la présence primordiale de la dette dont il convient de ne pas occulter son aspect de contrainte socialisée, c'est-à-dire, finalement, son aspect «institutionnel».

---

<sup>1</sup>Nous tenons à remercier P. Adair pour l'autorisation de la publication dans la *Revue du Mauss* de ce texte, qui s'inspire largement de notre contribution dans le numéro 3 des *Cahiers du G. R. A. T. I. C. E.*, et Claude Gautier (I. E. P. Lyon 2) pour la lecture de ce texte et les suggestions qu'il nous fit.

Ainsi, la monnaie n'est pas tant un moyen d'échange qu'un moyen de paiement.

Mais, si l'examen de cette question peut nous aider à redéfinir la nature du lien économique, il convient également de mettre en avant l'aspect profondément *évolutif* de ce lien. En effet, le sens même de l'institution monétaire change profondément. Dorénavant, la dette peut se transmuier en monnaie alors même que le processus indéfini de création et destruction de celle-ci devient une clef essentielle dans le jeu des interdépendances sociales. Mais, pour Commons, les transformations qui aboutiront à des formes très liquides de la dette doivent être mises en relation avec l'émergence d'un nouveau rapport au temps où la confiance joue un rôle primordial.

Intégrant également certains acquis de l'anthropologie qui lui était contemporaine, Commons tente alors de mettre en avant le fait que la question économique est affaire de dette et que les institutions forment l'infrastructure des pratiques économiques, que ces pratiques relèvent ou non du marché. Nous ne sommes plus très loin de K. Polanyi<sup>2</sup>.

### *§1. Un examen des discours classiques sur le troc*

Commons fait une critique très particulière des représentations traditionnelles du troc et de l'usage de la monnaie. C'est en vertu de son libéralisme qu'il rejette la conception smithienne de la monnaie :

*"simple valeur nominale, ne contenant rien d'autre en elle-même qu'un bout de surface ou un panier vide"* [Commons, 1923, p. 241].

La critique du troc originel se fait alors en deux temps. D'abord, grâce à une réflexion historique sur la *Common Law*, il nuance l'approche traditionnelle. Puis, par le recours à l'anthropologie [3], il parachève son édifice critique.

Commons ne peut accepter l'idée que le gouvernement accomplisse, pour la monnaie, un simple travail de normalisation semblable à celui effectué sur les unités physiques : une telle thèse nierait les dynamiques concrètes incarnées par la *Common Law* qui sont à l'oeuvre dans la société civile. Si, pour Commons,

*"la monnaie a vraiment été créée à partir des habitudes et coutumes des individus dans leurs transactions"* [*ibid.*, p. 242],

il souligne aussi qu'il existe

*"toujours un dessein collectif dans chaque système monétaire, même dans le plus primitif [...]"* [*ibid.* p. 244].

Ces deux assertions peuvent paraître contradictoires pour un libéralisme sommaire postulant l'identité spontanée des intérêts et tendant à imprégner les réflexions actuelles. Tel n'est pas le libéralisme de Commons si soucieux de l'histoire des faits. De ce point de vue, on ne peut ignorer le caractère inévitable des disputes relatives aux modalités concrètes des transactions. En réalité,

---

<sup>2</sup>Le caractère central de la question de la dette et de l'institution monétaire, chez K. Polanyi, est mis en évidence par J.M. Servet (1993). (Cf. également Servet [1979] pour une critique radicale de l'économie politique par la remise en cause de la "Fable du Troc").

Commons en vient à affirmer que l'élément déterminant des débats relatifs à l'origine de la monnaie est la fixation de la nature du "cours légal" de la monnaie, *dont seul l'énoncé peut résoudre les conflits* [*ibid.* p. 242]. Commons est ici conséquent avec sa critique de la catégorie de l'«échange» : celle-ci devrait s'effacer au profit d'une autre catégorie, la "transaction", qui inclut un tiers, classiquement l'autorité judiciaire, comme expression de la contrainte sociale nécessaire aux règlements des conflits.

Ainsi, le juge opérant sous l'empire de la *Common Law* agit en fonction d'un "dessein collectif" dont on ne peut affirmer la fixité *a priori*. Cette finalité a pu être originellement la paix civile, puis l'obtention des revenus fiscaux et, enfin, la "*grande roue smithienne des échanges*" [*ibid.* p. 244] qu'il convient de ne pas naturaliser. C'est là que l'évolutionnisme de Commons lui fait affirmer que le projet collectif que doit incarner le système monétaire n'est plus la monnaie-marchandise prônée par Locke mais un niveau stable des prix qui peut garantir une certaine continuité dans un capitalisme si fortement structuré par l'opposition créancier/débiteur [*loc. cit.*].

Commons adhère ainsi à l'idée d'une monnaie, fruit des transactions dont les modalités sont fixées par la *Common Law*. Il importe de souligner que le fait monétaire ne peut être alors compris d'une façon purement individualiste, révélant par là même la singularité de son libéralisme. Les pouvoirs judiciaire ou politique déterminent un cours légal permettant seul une continuité des affaires, conformément à des finalités historiquement changeantes, *même à l'intérieur de la société de marché*. D'une façon encore plus claire, Commons affirme :

*"Et l'économie moderne n'est pas une économie de troc [...] mais une économie des prix. Sa caractéristique essentielle, avant que quoi que ce soit puisse être fait, réside dans un transfert de titres et dans la libération des débiteurs vis-à-vis de leurs engagements"* [*ibid.* p. 245].

Le processus "transactionnel" de paiement s'oppose dès lors au processus fictif de l'échange". De plus, l'introduction physique de la monnaie dans les échanges ne constitue pas, à cet égard, pour Commons, cette sorte de summum de la raison économique comme on le prétend parfois :

*"Même quand la monnaie fut introduite, l'échange de monnaie n'était rien qu'un troc de pièce contre produit, et tous deux étaient des biens. Ceci constituait strictement un marchandage de monnaie distinct des transactions de crédit [nous soulignons] ou de prix"* [*ibid.* p. 250].

Toutefois, en rester au constat précédent serait insuffisant. Que dit-on vraiment du sens changeant de la dette économique ? Dix années après *Legal Foundations*, ouvrage où Commons formulait de simples esquisses d'une pensée monétaire, il parvient, grâce au commentaire de quelques passages de R.G. Hawtrey, à préciser la signification de la dette dans une économie moderne. De surcroît, avec cohérence et, grâce à l'anthropologie, il parvient à souligner l'importance de la forme monétaire comme "monnaie de compte" ou, ce qui revient au même, à reposer la question de la liquidité comme question monétaire essentielle.

En effet, Commons précise :

*"Hawtrey distingue ce qu'il appelle l'origine «logique» de l'origine «historique» de la monnaie. L'origine logique est son utilisation comme «monnaie de compte» pour l'établissement des équilibres entre échangistes, de telle façon que cette monnaie puisse être portée dans les livres*

*ou gardée en mémoire sans avoir une existence physique [nous soulignons]*". [Commons, 1933, p. 473].

Commons va plus loin que Hawtrey en supposant l'identité des processus logiques et historiques distingués plus haut. Sans doute Hawtrey était-il resté prisonnier du culte d'une tradition économique négligeant les nouveaux matériaux anthropologiques. Mais il convient d'exposer la phase logique du processus mettant en évidence l'importance de la monnaie de compte.

Au fond, l'absence d'une monnaie-marchandise originelle n'est en rien un obstacle aux échanges *car le phénomène premier n'est pas l'échange, mais bien l'acceptation de la dette d'autrui*. Commons reprend Hawtrey contestant la nécessité d'une monnaie-marchandise, même dans l'hypothèse de l'économie de marché [Commons, *op. cit.* ] :

*"Les participants au marché peuvent se rencontrer collectivement et annuler leurs dettes et crédits. Mais, à cette fin, les dettes et crédits qui représentent les achats et les ventes de divers biens, doivent être réduits à quelque commune mesure [nous soulignons]. En fait, une unité de mesure des dettes est indispensable. Quand une marchandise est utilisée comme monnaie, elle offre naturellement l'unité de mesure des dettes. Quand il n'y a pas de monnaie l'unité doit être quelque chose de complètement arbitraire et conventionnel. C'est ce qui est techniquement appelé «monnaie de compte»" [Hawtrey, *ibid.*].*

Ainsi, Commons, à la suite de Hawtrey, lie consubstanciellement l'unité de compte à la question de dette. De cette façon, Commons admet que l'existence de l'unité de compte est condition de possibilité de cet espace, spécifiquement économique, où les dettes homogénéisées vont pouvoir circuler. En utilisant certains matériaux anthropologiques fournis par l'histoire et l'économie de la Polynésie et de la Grèce Antique<sup>3</sup> - inaugurant par là-même l'embryon d'une méthode analogique que développera Karl Polanyi - Commons effectue une comparaison entre les phénomènes monétaires anciens et modernes. Il conclut à certaines identités mettant en évidence la *transhistoricité* de l'abstraction monétaire. Par où la logique immanente au phénomène monétaire analysé par Hawtrey est le mouvement réel de l'histoire :

*"cependant, les recherches historiques montrent que (...) le fondement logique de Hawtrey, la Dette, est aussi le point de départ d'une histoire économique qui n'est pas une romance. Les sociétés primitives ont aussi l'institution du "don" qui est leur méthode de création de dette ; elles sont aussi connues pour avoir établi une monnaie de compte. Il ne manque que la distinction que fait Knapp entre les dettes dont on peut se libérer et celle qui vous aliène totalement (...) la négociabilité (...) et le cours légal, pour tendre vers une théorie qui non seulement unifie la production et le crédit mais aussi l'histoire avec la logique. (Commons, p. 474).*

Ainsi, Commons, parce qu'il notait que ce principe anthropologique de la dette comme moteur des relations sociales pouvait prendre des formes aussi diverses que le don/contre-don ou l'échange marchand, n'était pas loin du rejet de l'axiome du troc fondateur. Il est inutile de se référer aux

---

<sup>3</sup>Les lectures de Commons sont évocatrices : *Nineteen years in Polynésie* [1831] de G. Turner ; *Primitive trade : the psychology of economics* [1926] de E.E. Hoyt. Par où une esquisse d'analyse institutionnelle comparative des systèmes économiques est entreprise, mais dans le but d'élaborer et de préciser la capacité opératoire des concepts. Il revient bien sûr à K. Polanyi d'avoir approfondi cette voie.

embarras du troc si l'on pose les hypothèses déjà évoquées relatives à la dette. En tout état de cause, Commons était par ailleurs bien conscient de l'absolue contingence de la naissance supposée de la monnaie comme marchandise particulière :

*"De façon assez intéressante, les anthropologues modernes ont effectivement trouvé des sociétés primitives qui ont réellement utilisé, pour les transactions internes, exactement cette monnaie de compte, mais qui emploient une monnaie-marchandise pour leur commerce "extérieur" avec les autres communautés [...], si bien que la logique hypothétique de Hawtrey, dérivée de l'abstraction produite par la société moderne de crédit est, en substance, une image de ce qui a été historiquement trouvé dans les sociétés primitives". [Commons, p. 475].*

Si le principe de la négociabilité généralisée des dettes est bien moderne et s'il définit la monnaie actuelle, il n'en va pas de même pour cette fonction monétaire de compte qui procède d'une certaine transhistoricité. Comme si l'abstraction monétaire était la condition nécessaire de cet espace économique nouveau où les dettes sont pensées à l'image de la marchandise.

La critique du prétendu «troc» originel se trouve associée de façon finalement cohérente à l'importance donnée à la monnaie comme unité de compte. En effet, l'insistance accordée à la fonction d'échange revient à occulter la question du monétaire qui devient alors un simple prolongement du seul problème intéressant, les modalités optimales de l'échange de biens.

Il importe toutefois de préciser encore le caractère singulier de ce nouvel examen que fit Commons de la Fable de Troc. D'une certaine façon, comme Smith, le marché est posé comme forme antécédente à tout usage monétaire. En rester à ce constat serait s'emprisonner dans un effet de surface cachant la partie réelle du texte. Même si, dans ces années trente, des économistes, aussi ouverts à l'histoire et à l'anthropologie que Commons, avaient quelques difficultés à dissocier la question de la monnaie du principe de marché, il n'en reste pas moins qu'à la différence de Smith, ce n'est pas le libre échange du sauvage qui se trouve à l'aurore de l'économie politique, *mais une substance beaucoup plus contraignante, d'emblée empreinte d'une coercition socialisée : la dette*. Et c'est à partir de cette discussion sur la fable d'un troc originel, *via* la reconnaissance du caractère primordial de cette fonction monétaire de compte que, logiquement, Commons en est venu à redéfinir l'objet même de l'économie politique. Celle-ci n'est plus science de l'échange, de la répartition des biens, voire de leur production comme Marx le fit :

*"Avec le développement moderne de la recherche historique [...], il est possible d'aller à l'envers de l'illusion d'un état originel de liberté et de raison propre au XVIIIe siècle [...]. L'économie politique devient, non la science de la liberté individuelle, mais une science de la création, de la négociabilité, de la libération et de la rareté de la dette". [Commons, op. cit., p. 392].*

La question de la dette devient la question centrale de l'économie politique, non seulement parce qu'elle est constitutive du lien social caractéristique de l'humanité, mais aussi parce que, avec l'avènement de la modernité, le sens même de cette question de la dette a changé :

*"Historiquement, il est plus exact de dire que la plupart du genre humain vivait dans un état caractérisé par l'impossibilité de se libérer de la dette, et que la liberté vint avec une substitution*

*graduelle de dette dont on ne pouvait se libérer" [loc. cit.].*

Contre la dette immuable et aliénante des temps archaïques, les classes dominées ont imposé le rachat possible de la dette par leur libre transférabilité. Pour être plus clair, si l'institution de la monnaie de crédit est le fondement du capitalisme moderne, c'est en vertu de ce caractère radicalement nouveau qu'acquiert la dette en vertu de sa monétarisation<sup>4</sup>.

Certes, la monnaie, originellement, permet toujours que la dette fût rachetée. Mais certaines de ses caractéristiques de rareté, instituée par la tradition, ne pouvaient permettre aux dominés, *quel que puisse être leur effort productif*, de s'en affranchir. Avec la modernité, l'institution de la monnaie de crédit - qui n'est que la consécration efficace du principe de libre circulation de la dette - permet une contestation, au moins possible, des hiérarchies immémoriales. Possible, mais non nécessaire : ce sera l'objet des réflexions ultérieures de Commons sur le renouveau obligé des politiques monétaires dont l'absence ou l'incohérence ne feraient qu'abolir les possibilités émancipatrices de la pure monnaie de crédit. Comme démocrate, Commons appuie les théories politiques qui insistent sur la rationalité et la capacité de l'homme à assumer sa liberté - il cite Rousseau - mais, si ces théories avaient quelque vérité, ce n'est pas

*"parce qu'elles avaient une quelconque pertinence historique - mais parce qu'elles érigeaient des idéaux pour le futur" [loc. cit.].*

## **§2. Aux fondements de la modernité monétaire : l'avenir et la dette**

Dès 1923, Commons insiste sur la singularité de l'ordre monétaire moderne, esquissé au cours du XVIIIe siècle, dont nous dressons ici quelques contours qui permettront de mieux saisir la spécificité de son entreprise. Il reprend Mc Leod pour qui, *"la dette était une marchandise vendable"* [Commons, 1923, p. 241]. Mais, quel est le sens de ce phénomène économique ?

D'abord, cette nouvelle représentation de la dette eût été impensable sans cette autre différenciation entre la propriété *légal*e et la possession *physique* de l'objet [*ibid.* p. 247] *Le fondement de la propriété est une promesse individuelle garantie par l'entité sociale du droit* [*ibid.* p. 248]. La société moderne se caractérise par un nouveau rapport au temps faisant de la projection systématique de l'individu dans le futur une norme selon un processus socialement garanti. Cet ordre social nouveau est fait d'anticipations mouvantes, garanties dans leur possibilité par des règles institutionnelles évolutives, suffisamment délicates pour ne pas casser ce moteur de la capacité anticipative qu'est la prévisibilité. Le domaine de l'*avenir* [*futurity*] rend compte du caractère de cette nouvelle société.

---

<sup>4</sup>Certains économistes hétérodoxes (HEINSOHN G., STEIGER O., 1987), quoique très critiques vis-à-vis de toute fable du troc, ne nous semblent pas avoir saisi les formes *changeantes* de la dette. Ils font même de la monnaie, de la dette, de l'intérêt et des contrats, une conséquence de la propriété privée établie par la *polis* naissante (cf. *ibid.* p. 235). Comme si la monnaie et la dette comme institutions n'étaient pas une composante de toute société humaine ! (cf. Servet, 1993 et Servet, 1984 pour une hypothèse politique de la genèse du fait numismatique et une interprétation du phénomène monétaire en général). La critique radicale faite par Heinsohn et Steiger de Polanyi (cf. *ibid.*, p. 233), qui se veut sans appel, semble donc être, pour le moins, sujette à caution.

Plus fondamentalement, cette autre représentation de la dette économique et de la propriété eût été assurément impensable dans la société primitive structurée par le mécanisme de la responsabilité collective des segments constitutifs auxquels l'individu est asservi [*ibid.* p. 249]. La responsabilité collective est un concept qui s'oppose totalement au principe de socialisation économique caractéristique de la société individualiste moderne ; par où, comme nous l'avons évoqué, la monnaie moderne s'oppose à ses formes primitives. Finalement notre modernité a consisté en

*"l'invention de la transférabilité et de la permanence de la promesse, sans égard à la personne engagée par cette promesse (de dette). Et, cette transformation a été si substantielle que ces simples promesses entre égaux, constitutives des dettes du système de crédit, peuvent elles-mêmes être traitées en droit et par le sens commun comme des marchandises, quoiqu'elles ne soient ni des marchandises ni des esclaves ni des serfs traités comme tels, mais des anticipations subjectives issues de la confiance dans les promesses du gouvernement, des cours et des hommes d'affaires" [Commons, 1923, p. 250].*

Ces deux aspects de la modernité économique sont étroitement liés l'un à l'autre : ce rapport nouveau adopté par la société à l'égard du temps, s'oppose à celui caractéristique de la société primitive, à l'éternel retour des mêmes obligations. L'avenir n'est plus retour du même, mais création de nouveautés permises par la promesse socialisée d'autrui.

Le développement de la monnaie comme produit de la confiance, la "monnaie de crédit", constitue alors une condition de possibilité du capitalisme. Or, cette institution fondatrice de l'économie de marché généralisée [ou capitalisme], la monnaie de crédit, ne procède pas de la logique de marché. A la façon de K. Polanyi pour qui la monnaie, la terre ou le travail ne sont pas marchandises car originellement non produites pour être vendues [Polanyi, 1983], les "*anticipations subjectives*" [*mental expectations*] n'émergent pas essentiellement du processus achat/vente mais du système garantissant socialement la promesse. Que la monnaie soit une institution n'empêche pas cependant les acteurs de se la *représenter* comme une marchandise bien que la marchandise, contrairement à la monnaie, ne soit pas justement *a priori* une promesse socialisée. En conséquence, penser la monnaie comme marchandise n'est pas seulement une régression théorique mais c'est aussi négliger l'épaisseur *sociale* du rapport au temps.

Finalement, l'analyse de Commons rejoint celle de Polanyi pour qui l'économie est comme «englobée» dans le social. Tout ce qui précède montre à quel point l'évolution des instances politico-judiciaires, le changement des représentations dans l'imaginaire, permettent de mieux comprendre cette mécanique prétendument isolée qu'est l'économie. Les analyses de Commons et de Polanyi semble donc converger vers cette idée que, comme tout processus de transfert de biens, le marché ne peut être compris que grâce à un ensemble de conditions *sine qua non* sous-jacentes, une infrastructure tant mentale, judiciaire que politique. Ou plutôt, il n'y pas de distinctions conceptuelles entre marché et institutions, mais entre différents "procès institutionnalisés" selon l'expression de K. Polanyi. Comme l'institution d'un marché, le processus de la réciprocité a ses propres règles.

## Références

ADAIR P., "L'institutionnalisme américain - Un chapitre clos dans l'histoire de la pensée économique ?", *Cahier du G. R. A. T. I. C. E.*, 1, Mai 1991, pp. 1-37.

COMMONS J.R.,

*Legal Foundation of Capitalism*, New-York : McMillan, 1924.

*Institutional Economics - Its place in political economy*, New-York : McMillan, 1934.

GRUCHY A.G., *Modern Economic Thought : the american contribution*, New-York : Augustus Kelley, 1967.

HEINSOHN G., STEIGER O., "Private ownership and the foundations of monetary theory", *Economie et société*, 9, 1987, pp. 229-243.

LEVI-STRAUSS C. , "Introduction à l'oeuvre de M. Mauss", in M. MAUSS, *Sociologie et Anthropologie*, Paris : P. U. F., 1989.

POLANYI K., *The Livelihood of Man*, H.W. Pearson, ed., New York : Academic Press, 1977.

SERVET J.M.,

"Le Prince masqué" [Formation de l'économie politique et occultation du politique : l'exemple de l'argent], *Procès* [4], 1979, pp. 154-184.

*Nomismata*, P. U. L. : Lyon, 1984

"L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi", *Revue économique*, 1993, à paraître.